

Politique d'Accessibilité des personnes en situation de handicap

Notre centre ACTO FORMATION est pleinement engagé en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous sommes convaincus que chacun doit pouvoir accéder à la formation dans les meilleures conditions, avec un accompagnement personnalisé favorisant l'égalité des chances.

Un référent handicap est désigné au sein de notre centre afin d'accueillir, d'écouter et de proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques des apprenants. Son rôle est de coordonner la mise en place des aménagements pédagogiques, matériels ou organisationnels nécessaires au bon déroulement du parcours de formation. Nos formations peuvent être ajustées (supports, rythmes, évaluation) et nos locaux sont accessibles ou aménagés pour l'être.

Exemples de compensations et ou adaptations :

- Support de formation envoyé à l'apprenant au préalable de la formation
- Documents adaptés : modification de la taille des caractères, versions numériques accessibles.
- Temps supplémentaire pour lire ou traiter les consignes, notamment pour les troubles cognitifs ou DYS
- Répétition et reformulation des consignes
- Formation à distance pour éviter un environnement bruyant ou visuellement surstimulant.
- Utilisation d'un ordinateur à la place de l'écriture manuscrite
- Présence d'un tuteur pédagogique ou référent handicap
- Rythme adapté : allongement de la durée de la formation ou des temps de pause
- Soutien individualisé ou aide méthodologique
- Travail en petit groupe ou dans un environnement calme
- Temps majoré en évaluation si possible en fonction du cahier des charges de la formation
- Modalités des évaluations adaptées : oral au lieu de l'écrit, support visuel, QCM au lieu de réponses longues.

En lien avec des partenaires spécialisés (AGEFIPH, MDPH, Cap Emploi), nous veillons à proposer un accompagnement personnalisé dans une démarche d'inclusion et d'amélioration continue. L'ensemble de notre équipe est sensibilisé à ces enjeux afin de garantir un environnement bienveillant, équitable et accessible à tous

Conformément à l'article L.5211-2 du Code du travail et à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nous mettons tout en œuvre pour garantir un environnement inclusif et respectueux de chacun.

Coordonnées de la référente handicap :

Gretel LECLERC Coordinatrice Formation

[Envoyer un mail](#)

Tél : 04 70 08 10 80

